



## Conseil en gestion du CE et du CSE

- En permanence à votre écoute, nous vous accompagnons dans la gestion de votre CE/CSE et vous assistons dans l'élaboration et la présentation des comptes annuels.
- L'utilisation de notre solution I-Suite Expert, sur notre plateforme, vous permet :
  - un lien permanent avec votre expert-comptable
  - la sécurisation de vos données
  - le classement et l'archivage de vos documents électroniques (GED)
  - un accès à vos informations financières via la GED
- Des réponses adaptées à la taille de votre CE/CSE :
  - quelles sont les obligations comptables de votre comité d'entreprise ?
  - quelles sont les dépenses prises en charge par le budget des AEP\* ?
  - quels sont les plafonds URSSAF pour les activités sociales et culturelles ?

\*Activités économiques et professionnelles appelées aussi budget de fonctionnement

### NOS ENGAGEMENTS

- **Rigueur**
- **Écoute**
- **Proximité**
- **Disponibilité**
- **Déontologie**
- **Pédagogie**

### NOUS METTONS NOTRE EXPERTISE À VOTRE SERVICE POUR

- **Répondre** à vos questions avant toute prise de décision
- **Mettre en place** un processus budgétaire opérationnel et sécurisé
- **Mettre en place** un contrôle interne qui permettra d'assurer une sécurité financière de bon niveau
- Vous **assister** dans la mise en place ou l'amendement du règlement intérieur

### NOTRE MÉTHODOLOGIE

Nos missions de présentation des comptes du CE ou CSE sont réalisées selon les normes d'exercice professionnel de l'Ordre des experts-comptables.

Nous adoptons une démarche pédagogique visant à rendre les membres du CE ou CSE aussi autonomes qu'ils le souhaitent dans le pilotage de leur organisation : l'utilisation, facultative, de notre solution I-Suite Expert, s'inscrit dans cette démarche collaborative.

Nous établissons des états financiers parlants et lisibles pour l'ensemble des membres du CE ou CSE et des salariés.